

carteblanchematch



NOTRE AVIS

Albert Einstein avait raison de penser que « Le monde est dangereux à vivre ! Non pas tant à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire ».

Cette conviction mobilise Grégor Chapelle comme elle le fait d'une multitude de militants des droits de l'homme et des libertés fondamentales partout à travers le monde. Las, souvent, ça ne suffit pas à faire reculer la tyrannie. L'une des raisons en est que le constat du malheur des autres suffit encore à beaucoup. Sans parler de tous ceux qui se murent volontiers dans l'indifférence.

Pour sortir de cet autisme, il n'est pas forcément besoin de se transformer en Aung San Suu Kyi. Un geste citoyen, une signature au bas d'une pétition ou l'interpellation d'un élu sont autant de signaux faciles à adresser à ceux dont le laisser faire est le meilleur des alliés.

(F.L.)

GRÉGOR CHAPELLE BIRMANIE: L'IMPUNITÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ



Gandhi a eu cette phrase : « D'abord, ils vous ignorent. Ensuite, ils rient de vous. Puis ils vous combattent. Mais, finalement, c'est vous qui gagnez ». Cela fait longtemps que les généraux birman ont cessé de rire du combat pour la justice engagé par les démocrates birman. Depuis des années, Total n'ignore plus, ne rit plus, mais combat ceux qui souhaitent que le quatrième groupe pétrolier mondial soit jugé pour son soutien moral, logistique et financier aux criminels contre l'humanité au pouvoir en Birmanie. Mais il y a aussi cette phrase de Pascal : « Ne pouvant faire que la justice fût forte, on fit que la force fût juste ».

Depuis quelques semaines, les démocrates du monde entier assistent, avec un désagréable sentiment d'impuissance, au mouvement de révolte pacifique puis à la répression violente en Birmanie. Depuis quelques semaines, les démocrates du monde entier se posent la question de savoir qui de Gandhi ou de Pascal aura raison. Alors, en ces jours incertains où la diplomatie internationale et les citoyens du monde se mobilisent pour venir au secours des démocrates birman désormais incarcérés ou condamnés à l'inaction, il est utile de le réaffirmer fermement : l'impunité n'est pas une fatalité.

Et qui sait... Qui sait si l'histoire qui se déroule devant nos yeux n'aurait pas été toute autre si la Cour de Cassation belge avait pris ses responsabilités plutôt que d'ergoter indéfiniment sur des

questions de procédures, refusant de suivre la position de la Cour constitutionnelle qui demandait le respect par la Belgique du droit international ? Qui sait si un procès devant une Cour d'Assises belge n'aurait pu mettre la puce à l'oreille des généraux birman, n'aurait pu leur faire entendre que le temps n'est plus de faire tirer dans la foule à l'arme automatique, ou d'arrêter, de détroquer, d'enchaîner des milliers de moines en réponse à leurs prières et leurs marches non violentes ?

Enfin, surtout, qui sait comment les généraux auraient réagi sans le soutien moral, logistique et financier de Total depuis des années ? Total, première entreprise française, Total et son accès direct au Ministre des affaires étrangères de la France avec tout ce que cela implique comme pouvoir de veto au sein du Conseil des Ministres européens ou du Conseil de sécurité des Nations Unies ?

Rappelons les faits. A l'époque réfugié reconnu, notre principal client - qui a depuis acquis la nationalité belge - a, en effet, porté plainte le 25 avril 2002 en Belgique, son pays d'adoption, contre Total pour complicité de crimes contre l'humanité dans son pays d'origine. Cette plainte n'est pas une plainte légère. Elle est le résultat d'une enquête fouillée de plusieurs années qui démontre le soutien moral, logistique et financier que Total a apporté aux criminels birman contre l'humanité. Elle reprend des témoignages de victimes et de déser-teurs de l'armée birmane dénonçant

Avocat au Barreau de Bruxelles, Grégor Chapelle a été président de la Fédération des étudiants francophones, puis porte-parole d'Actions Birmanie. Avec Véronique van der Plancke et Alexis Deswaef, il fait partie de l'équipe d'avocats pro deo qui défendent les plaignants birman contre Total. Auteur de « Changeurs de Monde » et de « Chaud devant ! Construire une gauche offensive » (Couleur Livres, 2002 et 2006), il est également diplômé en administration publique de l'Université de Harvard. Il a ensuite travaillé comme consultant au sein du bureau de conseil en gestion McKinsey, avant de co-fonder, en 2006, le « Cabinet d'Avocats du Quartier des Libertés » engagé pour l'accès de tous à la justice. Grégor Chapelle est Echevin du travail, du développement économique, du commerce et de l'économie sociale à Forest.

les nombreuses violations des droits de l'homme commises par les « bataillons Total » chargés d'assurer la sécurité des opérations du groupe.

Cette plainte est sérieuse, raison pour laquelle le juge en charge du dossier, M. Damien Vandermeersch, avait décidé de la mettre à l'instruction et avait entendu plusieurs témoins. Total le sait. Et c'est la raison pour laquelle cette entreprise avait proposé en mai 2005 à notre client plusieurs millions d'euros à injecter dans un fonds au bénéfice des réfugiés birman en Thaïlande pour le prix de son silence et de son inaction. Celui-ci a refusé. Ses compagnons vivant en France, eux, n'ont pas résisté. Ils ont accepté les 5,2 millions d'euros que Total a mis à leur disposition en échange de leur passivité dans la procédure en cours en France. Une voie parallèle à celle suivie aux Etats-Unis. Là-bas, Unocal, le partenaire américain de Total, a pu éteindre les poursuites en échange de 30 millions de dollars offerts aux plaignants.

Cette impunité, celle des généraux birman et celle des entreprises qui les financent ne peut continuer. Certes, l'un des rôles de la justice est de réparer. Mais il faut relire le droit pénal international. Il ne suffit pas de payer quelques victimes pour s'absoudre de sa complicité du crime le plus grave : le crime contre l'humanité. Car au-delà de la réparation, la justice a une autre mission : prévenir la récidive, avertir les criminels des limites à ne pas franchir. Il est maintenant trop tard pour les victimes des dernières semaines. Il ne l'est pas pour celles des prochains mois. Des milliers de manifestants sont aujourd'hui incarcérés, probablement torturés. Cela peut cesser. Si la justice belge et internationale se mobilisent. ■

Pour agir, infos sur www.birmanie.net